

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du jeudi 26 septembre 2024 à 18h00 en Mairie

Présents : MM. Serge LOUDES (Maire), Nicole SCURI (1^{ère} Adjointe), Philippe SARACIVA (2^{ème} Adjoint), Philippe MOULIE (3^{ème} Adjoint), Christelle CLAUDE, Christian COLL, Carole HUMBERT-CRINELLI, Claude RAUBER, Martine PROTO.

Etaient excusés : , Armand MORAZZANI (donne pouvoir à Serge LOUDES).

Absents non excusés :

Secrétaire de séance : Nicole SCURI.

Objet : ADHESION DE COMPETENCE OPTIONNELLE DE LA COMMUNE DE MONTFERRAT AU PROFIT TE83-SYMIELEC

Monsieur le Maire expose,

La commune de MONTFERRAT a délibéré le 22/02/2024 pour adhérer à la compétence n°8 « Maintenance des réseaux d'éclairage public » au profit de TE83-SYMIELEC.

Le Comité Syndical de TE83 – Symielec a délibéré le 04/04/2024 et acté cette adhésion.

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

OBJET : DELIBERATION PORTANT SUR LA NOMINATION DE LA COMMISSION D'APPELS D'OFFRES

Le Maire expose au Conseil Municipal que la **COMMISSION D'APPEL D'OFFRES** pour les communes de moins de 3 500 habitants doit comprendre :

- Le Maire ou son représentant
- Trois membres titulaires du Conseil Municipal élu
- Trois membres suppléants

Le Conseil Municipal ayant entendu le Maire et après en avoir délibéré, décide de nommer :

Le Maire ou son représentant : Serge LOUDES ou Nicole SCURI

Trois membres titulaires du Conseil Municipal élu :

- Christelle CLAUDE
- Philippe SARACIVA
- Martine PROTO

Trois membres suppléants :

- Christian COLL
- Claude RAUBER
- Philippe MOULIE

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

OBJET : COMPTABILITE M.57 – AMORTISSEMENT

Monsieur le Maire expose,

La Trésorerie nous informe qu'il convient de finir l'amortissement du bien :
2156 EAU/7 – Poteau Incendie acquis au 1^{er} janvier 2018.
Cet amortissement se fera en 2025 en une seule fois pour un montant de 447.95€.

Une opération d'ordre se fera comme suit :

Mandat au 681/042
Titre au 28156/040.

Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

Questions diverses.

Frais de déplacement pour les réunions aux élus (Serge LOUDES)

Une délibération a été prise le 10 janvier 2022 concernant la diminution des indemnités des élus afin de rémunérer les conseillers municipaux à l'occasion des réunions pour lesquelles ils leurs sera, par le Maire, demandé d'assister et des sujets qu'ils seront, dans ce cadre, amenés à suivre ou à traiter. Cette rémunération est composée d'un fixe de 40€ (quarante euros pour une demi-journée) et de 80€ (quatre-vingt euros pour une journée), avec une indemnité de frais kilométrique, repas et autoroute. Monsieur le Maire expose, qu'une fois l'enveloppe épuisée, seuls les frais kilométriques, les repas et les frais d'autoroute seront remboursés.

Faire un point sur l'œuvre de la « Maison du Pont » (Christelle CLAUDE)

A partir de mi-octobre, Monsieur MAILAENDER commencera à poser son œuvre à la « Maison du Pont ».
Lors de la fête de Noël, la population sera invitée à admirer cette œuvre.

Club de tir (Nicole SCURI)

Une Association de club de tir a fait une demande d'autorisation d'ouverture d'un stand de tir sur Châteauvert.
Vu que les propriétaires des parcelles refusent de prêter leurs terres, la mairie n'accordera pas cette demande.

Signalétique parking Centre d'Art, parkings Châteauvert (Philippe MOULIE)

Il est constaté que beaucoup de stationnement de camping-car se font sur le parking du Centre d'Art, la Mairie demandera à l'Agglomération de la Provence Verte déposer des panneaux indiquant l'emplacement du parking.

Séance levée à : 19h30.